

# L'équité salariale a-t-elle été faite dans votre organisme ?



Nouvelle échéance selon la Loi : 31 décembre 2010

## Le CIAFT vous propose sa formation : « L'équité salariale dans les groupes communautaires : De la compréhension à la réalisation »

**But et clientèle visée :** Une formation et un accompagnement adaptés au milieu communautaire, pour aider les employeurs, employéEs, et membres de CA à réaliser un exercice d'équité salariale.

**Sont inclus :** Tous les **outils nécessaires** à la réalisation d'un exercice d'équité salariale :

- › Une **séance de formation** donnée par une formatrice spécialisée ;
- › Un **manuel explicatif** et détaillé ;
- › Une **méthode d'évaluation** facilement adaptable à vos besoins ;
- › Un **logiciel** simple à utiliser et spécialement conçu pour tous les organismes communautaires, quelque soit leur taille.

### DEUX OPTIONS SONT OFFERTES

#### Une formation en groupe

Maximum de 5 organismes par séance

Durée : 6 heures

Prix : 400 \$ / organisme

But : Vous rendre autonome pour réaliser un exercice d'équité salariale

#### Un accompagnement personnalisé

Durée : Moyenne d'une journée avec suivis

Prix : Selon la taille de l'organisme :  
600 \$, moins de 10 employéEs  
800 \$, 10 à 19 employéEs  
1200 \$, plus de 20 employéEs  
(+ frais de déplacement)

But : Vous accompagner dans la réalisation d'un exercice

- › La formatrice se rend directement dans votre organisme
- › Un rapport final détaillé vous sera remis une fois l'exercice terminé

# Sommaire de la formation

## « L'équité salariale dans les groupes communautaires : De la compréhension à la réalisation »

### SECTION I – LA COMPRÉHENSION

- 1- Comment les salaires sont-ils établis ?
  - › Les sources de l'écart salarial
- 2- La loi sur l'équité salariale : définition et explication
  - › Les étapes du processus d'un exercice d'équité salariale
- 3- Les systèmes de rémunération
  - › La structure salariale

### SECTION II – LA RÉALISATION

- 1- Identification des catégories d'emplois
- 2- Le choix d'un instrument d'évaluation
- 3- L'évaluation des emplois
- 4- L'estimation des écarts salariaux
- 5- La détermination les modalités de versements des ajustements salariaux
- 6- L'affichage des résultats
- 7- Le maintien de l'équité salariale
- 8- Les recours possibles

Contactez Kim Paradis, 514-954-0220 \*244  
kparadis@ciaft.qc.ca



Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail